

**Communes de CANNES, Le CANNET, MOUGINS, MOUANS SARTOUX et GRASSE**

**Amélioration de la capacité de la ligne ferroviaire CANNES-GRASSE  
dossier comportant une étude d'impact**

**Autorité expropriante : Réseau Ferré de France (RFF)**

**AVIS d'OUVERTURE d'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES  
préalable à DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE,  
avec MISE en COMPATIBILITE des PLU des communes de CANNES et de MOUGINS,  
PARCELLAIRE, et COMMODO / INCOMMODO**

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
*chevalier de la Légion d'honneur*  
*chevalier dans l'Ordre national du Mérite*

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire des communes de CANNES, Le CANNET, MOUGINS, MOUANS SARTOUX et GRASSE, selon l'arrêté préfectoral du **19 JAN. 2012** à :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'amélioration de la capacité de la ligne ferroviaire Cannes-Grasse (registre A),
- et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme des communes de CANNES et de MOUGINS (registre B),
- à une enquête parcellaire conjointe afin de déterminer exactement les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation de ce projet (registre C),
- à une enquête commodo / incommodo relative à la suppression des passages à niveau n°5 et n°7a ( registre D).

Le siège des enquêtes publiques conjointes est fixé en mairie de CANNES (mairie annexe de Cannes, Service Urbanisme (2ème étage) - 31, boulevard de la Ferrage - 06400 Cannes).

Les pièces du dossier ainsi que quatre registres d'enquête distincts pour chacune des quatre enquêtes conjointes, à feuillets non mobiles, ouverts par les maires, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à l'exclusion du registre parcellaire (C), seront déposés respectivement en mairies de CANNES, Le CANNET, MOUGINS, MOUANS SARTOUX et GRASSE

**du lundi 13 février au vendredi 16 mars 2012 inclus**

afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture des bureaux des mairies, soit en mairies :

- de CANNES, mairie annexe de Cannes, Service Urbanisme (2ème étage) - 31, boulevard de la Ferrage - 06400 Cannes : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13h à 17 h.
- de Le CANNET, Hôtel de Ville - 20, boulevard Sadi Carnot – 06110 Le Cannet : du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.
- de MOUGINS, Services Techniques – 330, avenue de la Plaine – 06250 Mougins : du lundi au vendredi de 8 h à 13 h.
- de MOUANS SARTOUX, mairie annexe – centre technique municipal – 327 avenue de Grasse – 06370 Mouans Sartoux : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
- de GRASSE, place du Petit Puy – BP 12069 – 06130 Grasse : du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres mis à la disposition du public ou adressées par écrit aux maires concernés ou au commissaire enquêteur, en mairies de CANNES, Le CANNET, MOUGINS, MOUANS SARTOUX et GRASSE, qui les joindront aux registres.

M. Bernard BARRITAULT, désigné en qualité de commissaire enquêteur, et en cas d'empêchement de celui-ci M. François GARDET, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, aux lieux, jours et heures ci-après :

JOURS ET HEURES	LIEUX
Lundi 13 février 2012 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h	Mairie annexe de Cannes Services Urbanisme
Vendredi 24 février 2012 de 14 h à 18 h	Mairie de Le Cannet Hôtel de Ville
Lundi 27 février 2012 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h	Mairie annexe de Cannes Services Urbanisme
Mercredi 29 février 2012 de 9 h à 12 h	Mairie annexe de Mougins Services Techniques

Mercredi 29 février 2012 de 14 h à 17 h	Mairie annexe de Mouans Sartoux Centre Technique Municipal
Mardi 6 mars 2012 de 9 h à 12 h	Mairie annexe de Mouans Sartoux Centre Technique Municipal
Mercredi 7 mars 2012 de 9 h à 12 h	Mairie annexe de Mougins Services Techniques
Vendredi 16 mars 2012 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30	Mairie de Grasse Place du Petit Puy

Il disposera d'un délai de six mois maximum à compter de la date d'ouverture de l'enquête pour établir son rapport et rédiger ses conclusions motivées.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de R.F.F ( Direction régionale PACA – 10, place de la Joliette – Les Docks – Atrium10.4 - 135767 B.P. 41 – 6211 Marseille cedex 02 ), dans les conditions décrites aux articles L 124-1 et s. et R 124-1 et s. du code de l'environnement.

Le Préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour, à l'issue des enquêtes publiques conjointes, déclarer d'utilité publique le projet, emportant mise en compatibilité des PLU des communes de CANNES et de MOUGINS, cessibles les immeubles nécessaires à sa réalisation, et autoriser la suppression des passages à niveau concernés.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée et pourra être consultée auprès des mairies de CANNES, Le CANNET, MOUGINS, MOUANS SARTOUX et GRASSE, ainsi qu'en Préfecture des Alpes-Maritimes (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau des Affaires Juridiques et de la Légalité).

Fait à NICE, **19 JAN. 2012**

**Pour le Préfet,**  
**Le Secrétaire Général**  
 DPCL-C 3125



**Gérard GAVORY**